

RCS : AUXERRE Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00173 Numéro SIREN : 803 006 139 Nom ou dénomination : à la maison

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 1084

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion

14 B173

23 MAI 2024

1084

A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/03/2024
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 65 092 Euros**.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **11 417 Euros**. Le résultat à affecter ressort pour un
montant de **76 509 Euros**.

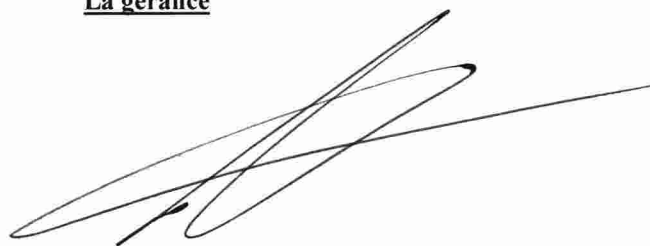
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **76 509 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **76 509 Euros**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois derniers
exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme
La gérance



A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/09/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **614 349** Euros au 30/09/2023 contre **262 614** Euros pour l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation reçues pour un montant de **12 667** Euros au 30/09/2023 contre **8 767** Euros pour l'exercice précédent.

Les autres produits pour un montant de **10 551** Euros au 30/09/2023 contre **4 523** Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **569 121** Euros au 30/09/2023 contre **371 038** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats des marchandises ressortent à **222 897** Euros au 30/09/2023 contre **133 342** Euros pour l'exercice précédent.
- La variation de stock ressort à **-3 490** Euros au 30/09/2023 contre **-25 039** Euros au cours de l'exercice précédent.
- Les autres achats et charge externes ressortent à **121 823** Euros au 30/09/2023 contre **115 778** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **9 888** Euros au 30/09/2023 contre **7 487** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **143 785** Euros au 30/09/2023 contre **83 114** Euros pour l'exercice précédent et les charges sociales correspondantes à **37 222** Euros au 30/09/2023 contre **31 700** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **36 090** Euros au 30/09/2023 contre **24 430** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges ressortent à **907** Euros au 30/09/2023 contre **226** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 3 328** Euros au 30/09/2023 contre **- 3 341** Euros pour l'exercice précédent.



Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à – 25 Euros au 30/09/2023 contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 65 092 Euros contre une perte de 98 475 Euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons tout mettre en œuvre pour maîtriser nos prix de revient, principal facteur d'un retour à l'équilibre d'exploitation.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 303 628 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 87 841 Euros, soit un montant net de 215 787 Euros au 30/09/2023 contre 241 281 Euros pour l'exercice précédent.
- Le stock en-cours de production nets ressort à 29 804 Euros au 30/09/2023 contre 26 314 Euros pour l'exercice précédent.
- Les avances et acomptes versés sur commandes nets ressort à 7 060 Euros au 30/09/2023 contre 12 060 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 55 220 Euros au 30/09/2023 contre 25 325 Euros pour l'exercice précédent.
- Les charges constatées d'avance sont de 4 957 Euros au 30/09/2023 contre 1 638 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 77 609 Euros au 30/09/2023 contre 12 517 Euros pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à 235 218 Euros au 30/09/2023 contre 294 101 Euros pour l'exercice précédent.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 637 566 Euros au 30/09/2023 contre 275 904 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 68 445 Euros au 30/09/2023 contre -95 134 Euros pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 faisant ressortir un bénéfice de 65 092 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de 11 417 Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de 76 509 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 76 509 Euros, de la façon suivante :



- Au compte report à nouveau **76 509** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Auxerre
Le 26/03/2024

La gérance



A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/03/2024

Le 26/03/2024
À dix heures,

Monsieur MUGUET Gaëtan, détenant

1 part sociale,

Seul associé de la société **SARL A LA MAISON**, se réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur MUGUET Gaëtan, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 65 092 Euros**.



En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 1

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 65 092 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **11 417 Euros**. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **76 509 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **76 509 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **76 509 Euros**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération du gérant à 16 000 Euros pour l'exercice 2022/2023, plus le remboursement de ses cotisations sociales.

L'Assemblée Générale décide de porter la rémunération du gérant à 30 000 Euros annuel, à compter du 01/10/2023. Toutefois, cette rémunération constituant un plafond, la rémunération versée pourra être inférieure en fonction des possibilités financières de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

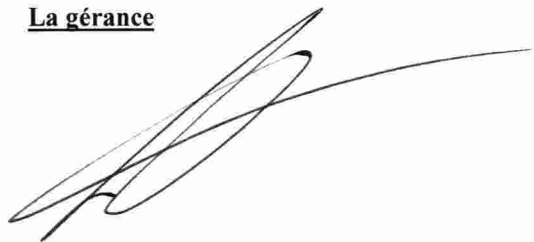
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.

La gérance



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102022** et clos le **30092023** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE D'AUXERRE
BP 29
8 Rue des Moreaux
89000 AUXERRE
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SARL A LA MAISON
20 RUE MARCELIN BERTHELOT

Identification du destinataire

89000 AUXERRE**652****325341****80300613900031**

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Restauration traditionnelleSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé COMPTABILITE EXPERT

ECF ☐ Désignation du prestataireOGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

AUDITEF BOURGOGNE

54 avenue Gambetta
89300 JOIGNY

03 86 92 03 03

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A AUXERRE

le 15012024

Signature et qualité du déclarant
MUGUET GAETAN

GERANT

SARL A LA MAISON
30092023

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

7. Montant des revenus répartis		total (a à h)
---------------------------------	--	---------------

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1	2023	12 000
---	------	--------



IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL A LA MAISON
30092023

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

108 127

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

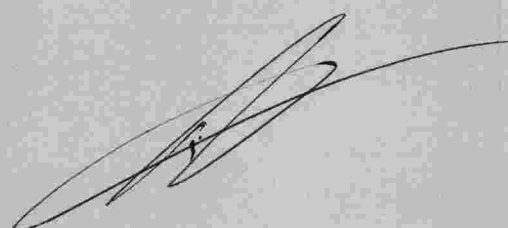
**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice



Désignation de l'entreprise		SARL A LA MAISON		20 RUE MARCELIN BERTHELOT		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		89000 AUXERRE					
SIRET		8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 3 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092023		30092022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	55 000	012		55 000	55 000
		014	30 699	016	14 198	16 501	23 906
	Immobilisations corporelles*	028	208 743	030	73 643	135 101	153 190
	Immobilisations financières* (1)	040	9 185	042		9 185	9 185
	Total I (5)	044	303 628	048	87 841	215 787	241 281
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	29 804	062	29 804	26 314
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	7 060	066		7 060	12 060
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	3 536	074	3 536	1 449	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	51 684	086		51 684	23 876
	Charges constatées d'avance *	092	4 957	094		4 957	1 638
	Total II	096	97 040	098		97 040	65 337
	Total général (I + II)	110	400 668	112	87 841	312 827	306 618
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100	100		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		11 417	109 892		
	Résultat de l'exercice	136		65 092	(98 475)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		77 609	12 517		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		155 017	184 719		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		24 448	29 802		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	15 322	55 754	79 579		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		235 218	294 101			
Total général (I + II + III)		180		312 827	306 618		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	9 185	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	124 812	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 595	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A LA MAISON		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092023		Exercice N-1 clos le 30092022		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	613 414	261 955	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires { 215 217	214			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	935	659	
	Production immobilisée *		222			
	Subventions d'exploitation reçues		224			
	Autres produits		226	12 667	8 767	
			230	10 551	4 523	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	637 566	275 904	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	222 897	133 342	
	Variation de stock (marchandises) *		236	(3 490)	(25 039)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	121 823	115 778	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 781	244	9 888	7 487	
	Rémunérations du personnel *		250	143 785	83 114	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	37 222	31 700	
	Dotations aux amortissements *		254	36 090	24 430	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	262	907	226	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	569 121	371 038
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	68 445	(95 134)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		7	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	3 328	3 348	
	Charges exceptionnelles (VI)	347 348	300	25		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	65 092	(98 475)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	65 092	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	547		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	2 671		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	989	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	991	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345	344	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	127			
Créance due au report en arrière du déficit		346	655	641		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643	645	647		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		648	649	990		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						
Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	68 310	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * 105.423 dont imputés sur le résultat :				360 68 310	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370		372	

2033B - Divers à réintégrer au 30/09/2023

Libellé	Montant
CSG NON DEDUCTIBLE	161
LOCATION VEHICULE TOURISME DS7 ND	2 485
AMD-Amendes et pénalités	25
Totalisation	2 671

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A LA MAISON								Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000		
	Autres	410	30 699	412		414		416	30 699		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	113 797	442	1 167	444		446	114 964		
	Installations générales agencements divers	450	40 912	452	9 429	454		456	50 340		
	Matériel de transport	460	6 000	462		464		466	6 000		
	Autres immobilisations corporelles	470	37 439	472		474		476	37 439		
Immobilisations financières		480	9 185	482		484		486	9 185		
TOTAL		490	293 033	492	10 595	494		496	303 628		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	6 793	502	7 405	504		506	14 198		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	24 039	532	16 530	534		536	40 568		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 163	542	4 667	544		546	14 830		
	Matériel de transport	550	6 000	552		554		556	6 000		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 757	562	7 488	564		566	12 244		
TOTAL		570	51 751	572	36 090	574		576	87 841		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A LA MAISON**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			105 423
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			68 310
Déficits reportables			37 112
Déficits de l'exercice			
Total des déficits restant à reporter			37 112

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			1 304
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			1 304
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			3 258
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			4 562
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			72 942
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			38 164
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL A LA MAISON		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102022		et clos le : 30092023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	3	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	614 348	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	10 548	
TOTAL 1	106	624 896	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	12 667	
Variation positive des stocks	111	3 490	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	16 160	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	258 028	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	35 328	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	907	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	294 263	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	346 793
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	346 793
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	624 896	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 3 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A LA MAISON

ADRESSE (voie) 20 RUE MARCELIN BERTHELOT

CODE POSTAL 89000 VILLE AUXERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MUGUET Prénom(s) GAETAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 31031979 N° département 89 Commune AUXERRE Pays FRANCE
Adresse : N° 20 Voie RUE MARCELIN BERTHELOT
Code postal 89000 Commune AUXERRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de Auxerre
90, rue de Paris
B.P. 94
89011 AUXERRE cedex

Le 26 mars 2024

Objet : Dépôt des comptes annuels
De l'exercice clos le 30/09/2023

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30/09/2023
- le rapport de gestion présenté à l'Assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

